



## COMITES DEPARTEMENTAUX FICHE EXPLICATIVE « TETES DE RESEAUX » CNDS 2017

Certains clubs, en raison du seuil minimum de subventionnement fixé par le CNDS à 1500 € (1000 € en Zone de revitalisation rurale), n'ont pas l'opportunité de déposer une demande de subvention (fonds propres insuffisants, regroupement avec d'autres clubs impossible, etc ...)

Aussi, il est proposé aux comités départementaux et aux clubs intéressés, une alternative pour que les clubs puissent malgré tout profiter d'une aide financière du CNDS, même minime, dans le cadre d'une action portée par le CD et dénommée « têtes de réseaux ».

Les comités départementaux qui souhaitent utiliser ce dispositif doivent déposer une fiche action spécifique sur le site internet de demande de subvention du CNDS intitulée « Têtes de réseaux ».

### Méthodologie et échéancier de la procédure Têtes de réseaux

- 1 Choisir un axe pour le développement de la pratique de la discipline (en rapport avec les orientations fédérales)
  - 2 Faire valider cet axe par la DDCS
  - 3 Le CD informe les clubs
  - 4 Les clubs formalisent leur projet relatif à l'action validée (fiche action Cerfa + budget prév.) et l'adressent au CD
  - 5 Le CD regroupe les demandes des clubs, rédige la fiche action qui sera insérée dans le dossier du comité (après avoir établi le budget prévisionnel global de l'action)
- La fiche action devra préciser les clubs bénéficiaires. Il peut être envisagé la mise en place d'une convention

Modèle de compte rendu en annexe, à fournir en 2018 par les clubs, via le comité départemental, pour justification de l'aide 2017 du CNDS.

# 6-1-3. Compte rendu des actions subventionnées au titre du CNDS 2017

(une fiche 6-1 par objectif aidé)

*Décrire précisément la mise en œuvre des actions :*

*Quel a été le nombre approximatif de personnes bénéficiaires (par type de publics) ?*

*Quels ont été les date(s) et lieu(x) de réalisation de vos actions ?*

*Les objectifs des actions ont-ils été atteints au regard des indicateurs utilisés ?*

# 6-2. Compte rendu des actions subventionnées au titre du CNDS 2017 : tableau de synthèse<sup>1</sup>.

## Exercice 20

CHARGES	Prévision	Réalisation	PRODUITS	Prévision	Réalisation
<b>Charges directes affectées aux actions</b>			<b>Ressources directes affectées aux actions</b>		
<b>60 – Achat</b>			<b>70 – Vente de marchandises, produits finis, prestations de services</b>		
Prestations de services					
Achats matières et fournitures			<b>74- Subventions d'exploitation<sup>2</sup></b>		
Autres fournitures			Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s) :		
<b>61 - Services extérieurs</b>			<b>CNDS</b>		
Locations immobilières et immobilières			-		
Entretien et réparation			Conseil régional :		
Assurance			-		
Documentation			Conseil général :		
Divers			-		
<b>62 - Autres services extérieurs</b>			Intercommunalité(s) : EPCI <sup>3</sup>		
Rémunérations intermédiaires et honoraires			-		
Publicité, publication			Commune(s) :		
Déplacements, missions			-		
Services bancaires, autres			Organismes sociaux (détailler) :		
<b>63 - Impôts et taxes</b>			-		
Impôts et taxes sur rémunération			Fonds européens		
Autres impôts et taxes			-		
<b>64- Charges de personnel</b>			L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)		
Rémunération des personnels			Autres établissements publics		
Charges sociales			Aides privées		
Autres charges de personnel			<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>		
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>			Dont cotisations, dons manuels ou legs		
<b>66- Charges financières</b>			<b>76 - Produits financiers</b>		
<b>67- Charges exceptionnelles</b>			<b>78 – Reports</b> ressources non utilisées d'opérations antérieures		
<b>68- Dotation aux amortissements</b>					
<b>Charges indirectes affectées aux actions</b>					
<b>Charges fixes de fonctionnement</b>					
<b>Frais financiers</b>					
<b>Autres</b>					
<b>Total des charges</b>			<b>Total des produits</b>		
<b>Pourcentage (total charges réalisées/prévues) x100</b>			<b>Pourcentage (total produits réalisés/prévus) x100</b>		
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>					
<b>86- Emplois des contributions volontaires en nature</b>			<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>		
Secours en nature			Bénévolat		
Mise à disposition gratuite de biens et prestations			Prestations en nature		
Personnel bénévole			Dons en nature		
<b>TOTAL</b>			<b>TOTAL</b>		

**Le subvention de € représente % du total des produits.**  
(montant attribué/total des produits) x 100)

<sup>1</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros

<sup>2</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

<sup>3</sup> Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.

